

LE MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES & LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE



MINISTÈRE DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

La France reconnaît le rôle
et la complémentarité de
l'ensemble des acteurs
impliqués dans la politique de
développement et de solidarité
internationale [...].
Les organisations de la
société civile, tant du Nord
que du Sud, disposent
également d'une expérience,
d'une expertise et d'une implication
forte dans la politique de
développement et de solidarité
internationale.

Article 4 de la loi d'orientation et de
programmation relative à la politique
de développement et de solidarité
internationale



Les organisations de la société civile (OSC) disposent d'une expertise reconnue pour contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les Nations unies en septembre 2015. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) fait ainsi de la collaboration avec les OSC une priorité, traduite dans le document d'orientation politique du 17 mars 2017.

LA SOCIÉTÉ CIVILE : DE QUI PARLE-T-ON ?

Il n'existe pas une société civile, mais des organisations de la société civile riches de leur diversité.

La société civile organisée dans le domaine de l'aide au développement comprend les organisations non gouvernementales (ONG), les fondations, les coopératives, les associations professionnelles, les partenaires sociaux (organisations syndicales et d'employeurs), les acteurs économiques à but lucratif limité (entreprises sociales et solidaires) ainsi que leurs réseaux et plateformes.

De taille différente et dans des champs variés, les OSC déploient sur le terrain

des interventions humanitaires, des projets de réhabilitation, de développement et de prévention des risques, prioritairement dans les pays les plus pauvres.

Ces structures peuvent également être actives en matière de plaidoyer pour peser sur les politiques nationales, en matière de développement, de sécurité, de bonne gouvernance et de droits de l'homme. Elles influencent aussi les négociations internationales (adoption de l'Agenda 2030 pour le développement durable, accord de Paris sur le climat, accord d'Addis-Abeba sur le financement du développement).

LA SOCIÉTÉ CIVILE : UN PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DE L'ÉTAT POUR UN DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL DURABLE ET ÉQUITABLE

En 2016, le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) a réaffirmé l'importance d'une approche pluriacteur du développement durable, tenant compte de l'expertise, de la légitimité et des moyens de la société civile pour atteindre les ODD. Le gouvernement s'est ainsi engagé à poursuivre le dialogue avec ses partenaires et l'effort d'augmentation des soutiens financiers qui leur sont attribués.

Cet engagement a été décliné dans un document d'orientation relatif au partenariat entre le ministère et la société civile, adopté en mars 2017. Il précise la valeur ajoutée de la société civile aux côtés des autres acteurs du développement (États, secteur privé, collectivités territoriales, acteurs de la recherche...) et fixe les ambitions et moyens de ses collaborations futures avec le ministère.

LE FONDEMENT DE CE PARTENARIAT : UN DIALOGUE STRATÉGIQUE AU SERVICE DE L'EFFICACITÉ COLLECTIVE

Depuis 2014, le dialogue politique entre l'État et l'ensemble des représentants des acteurs non étatiques est principalement mené dans le cadre du Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI). Parallèlement, les OSC françaises sont associées à l'élaboration et à l'évaluation des stratégies sectorielles du MEAE et des cadres d'intervention de l'Agence française de développement (AFD), *via* des échanges bilatéraux ou des instances collectives (Groupe interministériel sur la sécurité alimentaire, plateforme genre et développement...).

Le ministère appuie la reconnaissance des OSC à l'international en encourageant leur présence dans les grands rendez-vous (G7-G20, ONU) et en accompagnant leurs liens avec l'Union européenne.

Focus sur le CNDSI

Le Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI) constitue un espace de dialogue transversal sur les enjeux, les objectifs, la cohérence de la politique française. Il se réunit trois fois par an sous la présidence du ministre chargé du développement.

Créé en 2014, le CNDSI est composé de 53 personnalités organisées en sept collèges représentant les différents acteurs non étatiques engagés à l'international (OSC et au-delà) : ONG, syndicats, employeurs, entreprises, collectivités territoriales, parlementaires et institutions universitaires et de recherches. Un huitième collège est composé de personnalités qualifiées internationales désignées par chacun des sept autres collèges. •

DES COFINANCEMENTS IMPORTANTS POUR SOUTENIR L'ACTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE FRANÇAISE

La part de l'aide publique au développement française transitant par les OSC augmente régulièrement ainsi que les soutiens financiers liés aux

exonérations fiscales dont bénéficient les activités de développement et de solidarité internationale.

L'AFD est le premier contributeur de la

société civile française. Son dispositif d'appui aux initiatives des OSC a ainsi cofinancé 96 projets en 2016 pour un montant global de 72 millions d'euros. D'autres enveloppes existent sur des thématiques spécifiques (comme le Fonds français pour l'environnement mondial ou l'Aide alimentaire programmée) pour des projets de moindre envergure (Agence des micro projets) ou pour des initiatives transversales (renforcement de capacités, structuration du secteur, etc.).

Les OSC françaises sont également appuyées par les collectivités territoriales ou encore les acteurs privés de l'aide internationale (fondations).

Cofinancements

- **221 millions d'euros**

c'est le montant des subventions publiques destinées aux OSC en 2016, soit 4,5 % de l'aide publique au développement française (3,2 % en ne tenant compte que des seules ONG françaises).

- **25 millions d'euros**

c'est le budget annuel dédié à la solidarité internationale par les fondations sous l'égide de la Fondation de France.

LE RENFORCEMENT DES SOCIÉTÉS CIVILES PARTOUT DANS LE MONDE : UN DÉFI POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA DÉMOCRATIE

La France soutient la structuration progressive des OSC, leur capacité à mobiliser les citoyens et à interpeller les autorités : en France à travers les plateformes d'ONG comme Coordination SUD et par l'entremise d'autres réseaux nationaux ou territoriaux comme les réseaux régionaux multiacteur (RRMA), espaces de dialogue et d'appui mis en place dans les régions françaises au service des structures de tout type engagées à l'international.

De même, la France soutient le Forum

international des plateformes (FIP) des ONG au niveau mondial. Au niveau européen, les ONG sont organisées au sein de CONCORD, dont le ministère suit les travaux.

Dans les pays en développement, les ambassades peuvent disposer de fonds pour appuyer la société civile locale. Sur la période 2015-2018, une contribution des postes diplomatiques d'un montant d'environ 15,6 millions d'euros est programmée dans une vingtaine de pays. Les cofinancements attribués concernent

le renforcement de capacités et la structuration des sociétés civiles locales, les droits de l'homme et la démocratie, la lutte contre le changement climatique et le développement économique et social (environnement, éducation, santé...).

Pour les pays émergents et en transition, il s'agit surtout de contribuer à un environnement favorable aux OSC et d'entretenir avec elles un dialogue de qualité sur ces différents sujets.

Dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'essentiel du partenariat du MEAE avec la société civile est structuré autour de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le

développement durable et de l'accord de Paris sur le climat.

Partout, l'innovation sociale, la création de réseaux, la collaboration entre OSC françaises et OSC locales, ainsi que les dynamiques multiacteurs sont encouragées. L'ensemble des opérateurs du MEAE (AFD, Agence pour l'enseignement français à l'étranger, Campus France, Expertise France, France Volontaires, Institut français, Institut de recherche pour le développement...), les acteurs éducatifs et culturels ainsi que les porteurs de programmes dédiés à la jeunesse sont associés, dans le monde entier, aux actions du MEAE.

Pour aller plus loin

- **Le site du MEAE**

www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/societe-civile-et-volontariat/volontariats/

- ***Document d'orientation politique relatif au partenariat entre le ministère et la société civile (2017)***

www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-publications-infographies/publications/en-jeux-planetaires-cooperation-internationale/documents-de-strategie-sectorielle/article/document-d-orientation-politique-relatif-au-partenariat-entre-le-ministere-des

- ***Rapport d'évaluation sur la contribution de la société civile à la politique de coopération et de solidarité internationale de la France (2016)***

www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-publications-infographies/publications/en-jeux-planetaires-cooperation-internationale/evaluations/evaluations-2016/article/evaluation-de-la-contribution-des-acteurs-de-la-societe-civile-a-l-action-de

- ***Bilan d'activités 2015 des relations entre l'AFD et les OSC***

issuu.com/objectif-developpement/docs/bilan_afd_osc_2015



Direction générale de la mondialisation, de la culture,
de l'enseignement et du développement international

—
Délégation pour les relations avec la société civile
et les partenariats

Contact : secretariat.dgm-civ@diplomatie.gouv.fr